

Commune de Villeconin



Pièce n°4-c : règlement graphique du bourg au 1/1500ème

Vu pour être annexé à la délibération

Le Maire



zones urbaines destinées aux équipements publics

one urbaine destinée aux activités économiques

zones agricoles

ne agricole destinée aux activités de centre équestre

ne agricole destinée aux activités de centre équestre

one agricole destinée aux activités maraîchères

zones agricoles protégées

5

5

Zone de protection des massifs boisés de plus de 100 ha

space Boisé Classé (EBC)

secteurs/bâtiments identifiés au titre de l'article L151-10 du Code de l'urbanisme

bâtiments identifiés au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme

à la fois à titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme

Acteurs identifiés au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme

immeubles à protéger identifiés au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme

inspecteur identifié au titre de l'article L 151-23 du Code de l'urbanisme pour la préservation

la continuité écologique de la Renarde

placements réservés identifiés au titre de l'article L 151-42 du Code de l'urbanisme

Liste des emplacements réservés	
---	--

	Périmètres des orientations d'aménagement et de programmation
	Sièges d'exploitation agricoles en zone urbaine
	Secteurs à sensibilité archéologique

